

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/260

CIRCULATION ALTERNEE RUE PASCAL LEULLIETTE
TRAVAUX DE CHANGEMENT DE CHAMBRE TELECOM

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'ATP DK 24-9270 du Département du Nord
Vu la demande présentée la société VTPS-SAS à Menneville, qui va réaliser des travaux de changement de chambre télécom pour ORANGE au 62 rue Pascal Leulliette,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée manuellement aux abords du chantier situé au 62 rue Pascal Leulliette à compter du 02/12/2024 et pour une durée des travaux de 30 jours.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules aux abords du chantier.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VTPS SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 15/11/2024
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.